



Atelier 1 : La fonction Logistique



36ème Édition des Rencontres Nationales du RNMA

23, 24 et 25 mai à Quimper

Le Réseau national des Maisons des Associations

Le Réseau national des Maisons des associations soutient le développement des structures locales d'aide à la vie associative sur l'ensemble du territoire. Il crée entre elles des synergies pour accroître l'efficacité de leur action. Ses missions sont :

- L'aide au développement des structures
- Les synergies entre les Maisons des associations avec le réseau
- Être force de proposition pour la mise en place de politiques d'aide au secteur associatif

Plus d'informations sur [le site du réseau](#).

Les rencontres nationales du RNMA

Les rencontres nationales sont toujours un moment fort et riche de la vie du réseau. C'est, en effet, un temps de partage, de rencontres et d'échanges pour l'ensemble des membres.

C'est d'abord la rencontre avec les enjeux de la vie associative. Les rencontres sont toujours portées sur une thématique qui fait écho aux problématiques des membres et à l'actualité de la vie associative. Aujourd'hui, chacun est pris dans son activité quotidienne, les rencontres sont un temps pour prendre du recul sur son activité et ses pratiques.

C'est aussi une rencontre humaine qui permet de tisser des liens forts entre les participants. Faites de réflexions et de débats, les rencontres sont également un moment de convivialité.

C'est enfin la rencontre avec un territoire et une Maison des Associations. Chaque édition des rencontres nationales est organisée dans une Maison adhérente au réseau. C'est un moyen de découvrir concrètement le travail de cette Maison accueillante, mais également les spécificités du tissu associatif local et du territoire. La préparation et la mise en œuvre des rencontres sont le fruit d'un travail de co-construction entre la Maison accueillante et le Réseau national.

Les rencontres du RNMA connaissent un fort succès avec, d'année en année, un nombre croissant de participants. En 2012, c'est près de 100 personnes qui se sont retrouvées pour partager et échanger à Quimper.

La thématique des rencontres

De l'évolution des Projets à l'évolution des Métiers au sein des Maisons des Associations

Dans un contexte d'évolutions rapides du secteur associatif, les Maisons des Associations doivent constamment s'adapter pour répondre aux enjeux nouveaux. S'appuyant sur leurs fonctions historiques (gestion de salles, prestations techniques, conseils...), elles ont su diversifier leur action vers l'animation de réseaux, la formation, l'observation, etc... Mais, le projet associatif, les actions menées et l'organisation humaine, intimement liés dans la gestion d'une Maison, en ont été fortement impactés. La polyvalence devient une nécessité pour assumer l'ensemble des fonctions dévolues aux maisons d'associations. C'est pourquoi, avec leurs spécificités, les maisons d'associations doivent s'efforcer de construire ensemble des outils adaptés à leurs besoins, notamment en termes de formation.

Avertissement

La transcription de ces échanges a été effectuée à partir d'un enregistrement audio. Veuillez nous excuser si certains propos sont attribués à tort. N'hésitez pas à nous en avvertir pour que nous fassions les modifications nécessaires.

Atelier 1 : La fonction logistique

L'atelier

Animation :

- **Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations**
- **Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens**

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Le but des ateliers est de faire un **brainstorming pour identifier les activités des structures, l'évolution des conditions et des moyens mis à la disposition des associations, etc.**

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

La commission « projets » de Pays d'Aix associations s'est récemment demandé quels services étaient ou devaient être proposés. Cela a commencé par une liste à la Prévert de ce que chacun savait, pour arriver à suggérer la création de services supprimés, par exemple la formation en informatique, avec salle ayant des ordinateurs mis à disposition. Ce service a été abandonné voilà cinq années, chacun ou presque ayant son ordinateur à domicile, et les ordinateurs étant régulièrement mis hors service.

En général, **la fonction logistique est pour les associations la porte d'entrée vers une Maison des associations**, par exemple, pour louer une salle ou pour un appui à la création.

Quand êtes-vous passés à un système de location de salles informatisé ou travaillez-vous encore avec des plannings « papier » ?

Pascale Lebard, responsable du secteur Vie Associative, Ville de Saint-Herblain

Nous allons avoir un logiciel très prochainement.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

L'ensemble de notre service de location de salles est informatisé. C'est pourquoi répondre à l'enquête était très difficile, car les questions concernant le site Internet, ou la base de données des associations n'ont pas de sens. Le cœur de notre site Internet est la base de données des associations, et c'est elle qui nous permet de faire des réservations ; il nous est donc impossible de travailler sans le site et sans la base de données. Ceci signifie que les salariés doivent impérativement utiliser des ordinateurs (qui ne fonctionnent pas toujours).

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Avant d'aborder des questions très techniques, il serait intéressant de lister ce qui se fait dans les Maisons représentées et ainsi de **définir la notion de « logistique »**.

Location de salles

- **Capacité**
 - o Pays d'Aix : de 3, 10, 50 et 100 personnes
 - o Saint-Herblain : Maison municipale ayant des salles allant jusqu'à 200 personnes, pour des particuliers
- **Bureaux partagés**
 - o Pays d'Aix : avant 2005, une salle était partagée, en tant que bureau, entre plusieurs associations ; ceci ne fonctionnait pas car soit les associations ont des salariés et elles ont besoin en permanence d'un bureau qu'il n'est pas possible de partager, soit les bénévoles tiennent des permanences et il est préférable de louer à l'heure (sachant que les salles sont mises à disposition avec participation aux frais) ;

- Saint-Herblain : ce sera le contexte dans 2 ans, actuellement seuls les bureaux des clubs sportifs sont partagés
- **Conventions**
 - toutes les Maisons représentées ont des conventions de mise à disposition, avec article stipulant comment les clés sont mises à disposition, quels sont les horaires, l'assurance, etc.
 - les conventions des bureaux partagés sont annuelles, par ailleurs d'autres locaux sont loués ponctuellement, toujours sous convention ;
 - Pays d'Aix : il n'y a pas de convention pour les locaux loués à l'heure, l'adhésion à Pays d'Aix associations permet la mise à disposition, en contrepartie il y a défraiement ; il n'y a convention de mise à disposition que pour les locations annuelles ;
 - à Saint-Herblain, depuis janvier 2012, les centres sociaux sont devenus municipaux, mais la Maison des associations ne gère pas la location de ces salles ; à Aix, il est désormais interdit aux centres sociaux de louer des salles aux associations.
- **Bureaux « dédiés » ou « partagés »**
 - à Aix, bureau « partagé » signifie « loué à l'heure » ;
 - à Saint-Herblain les bureaux des clubs sportifs sont plutôt des bureaux dédiés ;
 - quand un local est dédié à une association, le renouvellement devient pratiquement systématique, cela peut poser des problèmes de place et de gestion ;
 - les associations ont tendance à exister à travers leurs bureaux et à s'en considérer propriétaires.
- **Équipement des bureaux avec téléphone et liaison Internet**
 - à Aix, dans un bâtiment chaque bureau a sa ligne téléphonique, donc chaque association utilise sa ligne Internet, les frais sont à la charge de l'utilisateur ; dans un autre bâtiment, il y a un central téléphonique avec une seule connexion Internet, ce qui est beaucoup plus délicat, car en cas de problème, les associations se tournent vers Pays d'Aix associations pour le résoudre ;
 - à Hérouville-Saint-Clair la ligne Internet est unique et il y a un forfait à 10 € par mois facturé aux utilisateurs, l'équipement étant précablé ; dans ce cas, il n'y a pas de ligne téléphonique.
- **Nouveaux métiers et nouveaux services**
 - à Aix, les associations rechignent beaucoup à payer plus, en particulier l'augmentation de tarifs de location des salles ; en 2002/2003, quand le réseau (WiFi ou câble) a été mis en place, la connexion a été facturée 18 € par association ; ce fut un effet d'aubaine pour la Maison qui ne payait l'ensemble que 50 €, alors qu'il faudrait donner aux associations les services les plus modernes au moindre coût ;
 - Pour Hérouville-Saint-Clair, la résistance à l'augmentation de tarif est une question de posture, soit la Maison offre un service en tant que fournisseur d'accès et l'association est un client, un usager, soit nous sommes dans la dimension du projet de la Maison, nous sommes ensemble dans un espace collectif et nous essayons de partager et de rationaliser le coût ; quand les structures ont connaissance des coûts et des modalités de financement, elles sont relativement responsables et prêtes à accepter des augmentations, surtout lorsqu'elles constatent que la dimension collective leur permet de payer moins cher que le statut individuel.

André Pineau, président, MDA de Niort

La Maison a 2 500 m² répartis sur 4 étages, la gestion est faite par l'association. Les membres associatifs sont partie prenante du conseil d'administration. Pour avoir droit à un service, l'association doit adhérer à la Maison (cotisation de 30 € par an), il y a 540 cotisants. Il existe quelques locaux permanents pour des associations employeurs, des locaux partagés ou dédiés à 3 ou 4 associations ayant le même type d'activité mais qui tiennent leurs permanences à des moments différents. Il existe de très petits bureaux surtout pour des associations à caractère social qui font des entretiens individuels, et des salles de réunion pour 90 personnes. La participation aux frais de fluides est calculée au mètre carré, avec facturation trimestrielle.

Pascale Lebard, responsable du secteur Vie Associative, Ville de Saint-Herblain

Comment est calculé le **tarif de location**, par rapport aux charges des fluides ?

André Pineau, président, MDA de Niort

Le tarif est de « x » euros le mètre carré pour ceux ayant des locaux permanents. Pour les salles louées à l'heure, de 3 à 20 € en fonction de la superficie. Il y a 2 ou 3 ans, lors du passage de la presque gratuité à un

service payant, un choc s'est produit pour les associations ayant des locaux permanents ; il a été facilement surmonté car cela se passait en début de mandature. La presse s'était emparée du sujet en publiant les tarifs, et paradoxalement cela a amené des adhérents, car des associations louaient ailleurs à des taux 10 fois supérieurs. Il faut être accessible aux associations qui ont des moyens modestes, mais il ne faut pas faire preuve d'angélisme. La gratuité n'est pas un bon outil éducatif pour la gestion associative, il faut responsabiliser les associations sur l'importance de participer aux frais d'électricité, d'entretien, etc.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Il ne faut pas oublier le service de réservation car plus il y a de locaux à louer, plus il faut de personnel.

André Pineau, président, MDA de Niort

La réservation des salles se fait encore sur un grand cahier tenu par le service de l'accueil ; mais la gestion informatisée nous intéresse.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

À Saint-Nazaire, la réservation passe par l'utilisation d'un badge donnant accès à la salle. La convention octroie un code à l'association ce qui lui ouvre des droits d'utilisation à des horaires fixés.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

La Maison est municipale, et ce qui nous différencie surtout est que **la gratuité de mise à disposition des salles**. Les aides indirectes (coût horaire du m²) sont cependant calculées, ne serait-ce que pour répondre aux demandes de la Chambre régionale des comptes. Je suppose vous êtes confrontés à une augmentation du nombre d'associations et des demandes d'utilisation de locaux, puisque l'essence de notre activité est de favoriser la création et le développement des associations. Les locaux quant à eux sont en nombre fini (locaux existants, se libérant ou neufs). Êtes-vous confrontés à ce problème, et si oui comment réagissez-vous ? Quels sont vos outils de gestion du parc immobilier, ou quels outils allez-vous installer, par exemple pour savoir à qui donner la priorité lorsque des demandes équivalentes parviennent ensemble ?

André Pineau, président, MDA de Niort

La première association qui demande à la priorité.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Quelle est la **durée de location** ?

Réponse générale : le plus souvent **semestrielle**.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Dans la Maison de Paris 13^e (185 000 habitants), la location des salles est gratuite. Nous sommes à l'étroit avec 300 m² pour 650 associations inscrites et utilisatrices, avec un seul bureau qui est aussi salle de réunion pour 10 personnes, une salle pouvant accueillir 20 personnes et une autre 120 ; cette dernière peut être divisée en 2 par une cloison phonique mobile. Quinze jours après l'ouverture des réservations, il n'y a plus une salle disponible le samedi.

Magali Robert, directrice, MDA de Paris 19^e

Pour Paris 19^e, une association ne peut louer une salle plus de 3 samedis par an.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Pour Paris 13^e la location est au maximum de 2 samedis par an et par association. La Maison est ouverte un dimanche par mois et une association ne peut utiliser une salle qu'un dimanche par an.

Les Maisons des associations de Paris n'accueillent pas d'activités, uniquement des réunions statutaires et des permanences associatives. Les locaux pour les pratiques se trouvent ailleurs.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Ce critère est également appliqué à Aubagne.

Magali Robert, directrice, MDA de Paris 19^e

Les locaux pour la pratique d'activités sont très rares à Paris. La Maison de Paris 18^e possède assez de salles pour accueillir des répétitions de théâtre ou des cours d'alphabétisation et de soutien scolaire. D'autres Maisons, dont celle de Paris 19^e reçoivent en journée des groupes de paroles dans des créneaux horaires peu utilisés. Il en est de même pour des permanences sur le droit, celles d'écrivains publics

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Le mercredi, la Maison de Paris 3^e accueille du soutien scolaire et le matin des cours d'alphabétisation. Dans le 3^e et dans le 13^e, il y a du soutien administratif lié au logement, aux impôts, etc. La particularité de la Maison de Paris 3^e est de proposer des locaux d'activités (locaux Silvia Monfort), soit 3 grandes salles ; il y a une convention avec une association qui fait l'accueil et qui gère les salles à location gratuite pour les associations.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

La gestion de location de salles est-elle informatisée ou en voie de l'être ? Quels sont ou quels seraient les **logiciels utilisés** ?

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Nous utilisons un logiciel créé en interne mais qui est mauvais. Nous avons demandé à utiliser le **logiciel LUCCA**, et nous aurons bientôt un logiciel de gestion des salles qui sera relié au téléservice SIMPA de la Ville de Paris. Toute association de la Ville de Paris doit être inscrite à ce téléservice pour faire ses réservations de salles de sport et de théâtre ainsi que ses demandes de subventions. Elle doit y enregistrer ses documents administratifs légaux et d'assurance de responsabilité civile ; elle apparaît alors sur l'annuaire des associations.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

Nous utilisons notre propre **logiciel de gestion qui a pour cœur la base de données associatives** installée sur notre site qui est intranet et extranet. Ce logiciel permet également de facturer les mises à disposition des salles. L'achat d'un logiciel « professionnel » est prévu.

Les Maisons qui font payer la mise à disposition des salles, tiennent-elles compte de **l'évolution annuelle des charges pour le calcul du tarif au mètre carré** ?

Magali Robert, directrice, MDA de Paris 19^e

L'augmentation n'est pas obligatoirement annuelle. Elle a été importante il y a 3 ans et le conseil d'administration a décidé de tenir compte de l'augmentation des coûts en 2013.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Nous devons aborder **l'aspect « évolution »** et sa répercussion sur les métiers dans les Maisons des associations.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Auparavant tout se faisait à la main sur des documents papier ; aujourd'hui il faut avoir des compétences informatiques relativement poussées concernant la gestion de bases de données, de fusion de base, et éventuellement de la comptabilité avec sortie de facture.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Lorsqu'il y a utilisation de badge, il faut également des connaissances techniques.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

À Paris il y a des locations à gérer pour 600 associations, et nous n'en sommes pas loin.

La gestion des salles occupe 2 personnes à temps plein.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

À Paris, les Maisons des associations sont équipées de badges programmables. La Maison du 13^e a refusé d'utiliser cet équipement pour privilégier une présence physique. Le personnel de cette Maison, y compris

celui de l'accueil part à 20 h, et des agents d'une société de gardiennage accueillent les associations qui ont réservé. Ces agents sont responsables de la sécurité du début de la réunion jusqu'à 22 h 30.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Cela pose un **problème d'emplois** ; la gestion du personnel présent pour surveiller les salles (gardien, agent de sécurité, secrétaire, etc.). Outre qu'il faut du temps pour enregistrer, pour gérer le lien avec les associations, il faut assurer la gestion sur place. Dans notre Maison, il y a des conflits de personnel entre les agents d'accueil, les gardiens, car au bout d'un moment le nombre légal d'heures de travail est dépassé.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Les **compétences d'agents** ayant à la fois un rôle d'accueil et de développeur de la vie associative sont totalement différentes de celles d'agents de sécurité. Il est surprenant qu'une collectivité puisse penser que ces rôles sont interchangeables.

Magali Robert, directrice, MDA de Paris 19^e

La MDA est fermée au public à partir de 20h, il n'y a donc plus d'associations, hormis celles qui ont réservé une salle. Ce n'est donc pas une fonction d'accueil et de renseignements.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Au-delà d'un certain nombre de personnes accueillies, la présence d'une personne compétente et diplômée est obligatoire : est-ce à la collectivité de fournir ce service ou à l'association de prévenir qu'elle sera dans tel local, de telle heure à telle heure ? Comme il faut produire un certificat d'assurance en responsabilité civile, faut-il produire un justificatif de l'engagement et de la présence d'un personnel qualifié ?

Magali Robert, directrice, MDA de Paris 19^e

La décision de faire travailler des agents de sécurité a été prise après une étude de la direction des affaires juridiques au cas où il se passerait quelque chose dans un local municipal en l'absence d'un personnel qualifié, et ceci quel que soit le nombre de participants. Le responsable est alors le maire de l'arrondissement.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Il peut être demandé aux associations utilisatrices, en plus d'être assurées, d'avoir une personne responsable de la sécurité présente du début à la fin de la réunion, et c'est elle qui fermera le local. Nous y pensons car une grande salle à usage associatif de soirée va s'ouvrir, et il n'est pas question que le personnel de la Maison attende que les manifestations se terminent. Il faudrait embaucher au moins 2 personnes, pour tenir compte des périodes de congés, de formation, de maladies.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Le budget de gardiennage de notre Maison est de 10 000 € par an. Elle est ouverte de 20 h à 22 h 30 le mardi, le mercredi et le jeudi, plus certains jours fériés et certains dimanches (aucune salle n'est louée le vendredi soir et le samedi soir, car il y a des appartements aux alentours).

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Il faudrait faire un point sur **les pratiques et les réglementations**. À Hérouville-Saint-Clair, les associations ont des badges et les équipements sont accessibles 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24, avec un temps de service public durant lequel des salariés de la Maison sont présents et un autre où ils sont absents. Il n'y a pas de gardiennage.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Le maire du 13^e arrondissement, et donc le maire de Paris, ont refusé que des associations se réunissent au-delà d'un certain nombre de personnes sans la présence d'un représentant de la Ville identifié, responsable du déclenchement du processus de mise en sécurité des biens et des personnes. Des questions ont ensuite été posées à la direction des affaires juridiques, car la Maison du 18^e est seule à faire fonctionner les badges.

La réglementation qui s'applique est celle d'un établissement recevant du public (ERP), quel que soit le propriétaire ou le locataire des lieux.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

Selon nos administrateurs, les services à proposer devraient avoir trait presque tous à la location de salles. Nous sommes enfermés dans une problématique restreinte qui nous empêche de nous tourner vers de nouvelles logistiques, en particulier celles ayant trait à l'informatique, à l'audiovisuel ; or il faudrait enregistrer puis diffuser ce qui est abordé dans certaines associations, car des contenus pédagogiques phénoménaux de certaines conférences sont irrémédiablement perdus. Notre logistique devrait être modernisée pour garder en mémoire et diffuser ce que font les associations.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Nous essayons de travailler sur la **mise en réseau**, mais la fonction logistique n'est pas très développée dans notre Maison qui est associative. Elle n'a ni le budget ni le personnel nécessaire pour gérer la location d'un grand nombre de locaux ; les élus n'ayant pas la volonté de développer la fonction logistique, ils nous ont demandé de trouver une autre solution. Nous avons opté pour une **mutualisation de moyens**. Nous avons essayé de faire valoir la mise en réseau des acteurs associatifs qui travaillent déjà dans le domaine du théâtre, de l'animation, de l'audiovisuel et qui peuvent prêter du matériel ou des salles ; puisqu'ils gèrent des locaux, qu'ils ont besoin de rentrées financières et de faire valoir leurs lieux. Nous sommes plutôt un centre de ressources ; nous demandons à ces acteurs ce qu'ils peuvent mettre à disposition, sous quelles conditions, et nous faisons un livret diffusé à l'ensemble du réseau. Cela met en évidence que la Maison intervient, mais indirectement. Ce peut être une forme particulière d'évolution la fonction logistique.

Magali Robert, directrice, MDA de Paris 19^e

À propos de l'évolution des compétences, si nous demandons à un agent d'accueil de ne pas faire simplement de la réservation et de l'accueil, mais de glisser vers la mise en réseau, cela se répercutera sur son recrutement ou sa formation.

André Pineau, président, MDA de Niort

Nous avons un service (1,5 équivalent temps plein) surtout destiné aux associations culturelles qui fait de la sonorisation, de l'éclairage, de l'animation de diverses représentations. Nous possédons le matériel, et nos salariés sont des techniciens. Le coût facturé aux associations est inférieur à celui du privé, mais il reste important car nous devons renouveler très régulièrement notre équipement pour rester à la pointe du progrès.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Le peu de matériel possédé et mis à disposition revient en mauvais état, et il faut suivre les évolutions technologiques, ce qui représente un coût que nous ne pouvons plus supporter. C'est pour cela que nous avons souhaité créer une sorte de pôle de compétences regroupant les associations qui ont un tel parc. Lorsque nous organisons le Forum des associations, nous faisons intervenir les associations qui ont le matériel (sonorisation, lumière, audiovisuel) ou les compétences (régisseur, scénographe, communication grand public) dans l'organisation de cette manifestation, de plus cela les fait connaître. Les associations sont alors des prestataires de service pour la Maison ; elles sont payées au forfait.

Pascale Lebard, responsable du secteur Vie Associative, Ville de Saint-Herblain

Le forfait a-t-il été mutualisé ?

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Chaque association applique ses tarifs, mais il y a eu des échanges, car elle doit rentrer dans ses frais, et la Maison aussi, le but est que l'association puisse dégager une marge. Quelques associations sont professionnelles, d'autres bénévoles.

Pascale Lebard, responsable du secteur Vie Associative, Ville de Saint-Herblain

Avez-vous le soutien technique de la régie des spectacles de la ville ?

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Dans ce domaine, nous ne travaillons presque plus avec la municipalité dont le choix politique a été de ne pas renouveler ce type de matériel ; il y a encore des locations de podium et de scènes, mais peu alors que la Région Picardie a un parc de matériel très important qu'elle met à disposition.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Ce matériel doit être accompagné par des **techniciens** capables de le monter et de l'utiliser.

Isabelle Bras, MDA de Roubaix

Pour monter des tentes, la Ville demande qu'il y ait du personnel formé. Comme les services municipaux n'interviennent pas entre le 15 juillet et le 31 août, des associations ont demandé à être formées, y compris en ce qui concerne la sécurité. Cette formation n'a jamais eu lieu.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Les contraintes sont très nombreuses, par exemple s'il faut livrer le matériel avec un poids lourd, le chauffeur doit avoir son permis poids lourd.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

La régie de quartier dont je suis présidente organise des manifestations : nous allons chercher le matériel dans des locaux municipaux, parfois il n'y a personne lorsque nous venons prendre le matériel et l'état de ce qui est ramené n'est pas toujours vérifié. La mairie va sans doute abandonner ce type de prêts, comme c'est déjà le cas pour le matériel de sonorisation.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

L'évolution va donc dans le sens d'une perte de vitesse de la location et de prêt de matériel.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

La Ville de Paris fait appel à des entreprises extérieures.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

En ce qui concerne le matériel festif, il y a 20 ou 30 ans les associations possédaient leur matériel (tentes, tables et chaises), maintenant la Ville a pris totalement le relais pour le matériel et le personnel.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Les exigences vont également en augmentant, il y a quelque temps le gala de danse de fin d'année scolaire se réalisait avec les moyens du bord, aujourd'hui il faut une scène, un tapis, etc. La qualité s'améliore, mais le coût augmente beaucoup.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

À la question de matériel s'ajoute celle des lieux, car beaucoup de lieux publics ne sont plus accessibles aux associations. Il en est ainsi pour des lieux traditionnels comme la place de la mairie, pour des raisons diverses dont la concurrence faite aux commerçants, la gêne des riverains. Parallèlement, les collectivités ont tendance à s'approprier des salles qui étaient en quelque sorte en cogestion. Souvent pour les rentabiliser, des salles sont confiées à un directeur qui établit une programmation sur l'année, alors qu'auparavant ces salles étaient polyvalentes et utilisées par une succession d'associations.

Cette tendance se retrouve dans toutes les villes représentées.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Le contrôle prend de plus en plus de place et cela laisse moins de temps, d'énergie, voire de moyens ; cette évolution est subie. Aujourd'hui, les collectivités recherchent avant tout l'absence de problèmes, l'absence d'accidents, etc., et non l'intérêt d'une manifestation ou sa fréquentation.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Nous sommes là dans une problématique sur les relations avec la Ville et sa responsabilité par rapport au secteur associatif, ce qui diffère de la logistique et des métiers de nos Maisons.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Nous sommes tirés vers les fonctions de contrôle de la logistique alors que nous pourrions réfléchir davantage à la mémoire et la valorisation des actions associatives.

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

La **disparition de salles** ou leur affectation à d'autres activités prive progressivement la vie associative de locaux. Une salle située dans le centre-ville de Quimper va devenir un palais des congrès, l'accès devrait toujours être ouvert aux associations mais il sera certainement beaucoup plus cher. Cette salle va perdre sa vocation, ce qui risque d'entraîner une perte de dynamisme associatif. Il faudrait s'organiser pour que de vrais équipements destinés à la vie associative soient construits sur nos territoires.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

Une autre possibilité est que nos structures aient des droits de tirage dans des structures existantes.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Le Carreau du temple est en cours de réalisation dans le 3^e arrondissement, et déjà le maire de l'arrondissement a fait connaître sa volonté de l'utiliser pour des expositions, des défilés de mode, etc. Cependant, une certaine superficie doit être protégée, avec des créneaux particuliers, pour une création associative, une vie associative.

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

Le refus d'accès est motivé par le fait que la demande ne correspond pas à la thématique du lieu ou autre argument. Seul un petit réseau de privilégiés utilise ces types de lieux, les autres devant mener leurs activités dans des endroits inadaptés. C'est ainsi que la ville perd du dynamisme, car certaines associations mènent leurs activités dans d'autres villes de l'agglomération.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

Nous sommes à cheval entre la question sur la logistique et celle sur la politique de la Ville, ce qui reflète peut-être la position des Maisons de la vie associative.

Isabelle Bras, MDA de Roubaix

Auparavant les écoles pouvaient organiser des repas festifs ; le personnel de la cantine, payé en heures supplémentaires organisait ces repas. Aujourd'hui cela n'existe plus car la mise à disposition de personnel revient trop cher à la municipalité, qui par ailleurs devrait mettre ces locaux aux normes. De plus, les réunions ont souvent lieu dans les locaux de restauration astreints à des normes très pointues de ménage, de remise en état sanitaire que seul un personnel qualifié doit réaliser.

Il pourrait être proposé un nouveau métier : qu'une délégation de service à la vie associative existe dans nos Maisons et qu'elles possèdent du personnel juridiquement compétent pour faire vivre un service de « surveillance de locaux » dans les quartiers. Le budget serait peut-être inférieur pour la municipalité.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Cette proposition passe par le prisme d'une Maison associative, une Maison municipale devra faire appel au service de sécurité municipal.

Magali Robert, directrice, MDA de Paris 19^e

Il s'agirait d'une délégation de service public ; or la Ville de Paris est obligée de passer par une entreprise qui répond à un marché public.

Isabelle Bras, MDA de Roubaix

Il y a marché public au-dessus d'une certaine somme, une association peut répondre à un marché restreint.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Il faudrait aborder l'imprimerie, la reprographie, la communication (site Internet). Certaines Maisons ont encore un service important de reprographie et d'impression. Nous avons dû abandonner ces services qui n'étaient plus rentables et avons été mis face à **l'évolution de poste** : lors de la restructuration d'une Maison, que faire des salariés spécialisés en évitant les licenciements économiques ? Si ces salariés ont passé un certain âge, ont besoin d'une formation, le volet ressources humaines entre en jeu ; entre autres il y a sentiment d'avoir perdu son travail, même s'il s'agit d'une modification de poste.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

En 2005, il y avait 24 salariés, actuellement nous sommes 11, car il y avait beaucoup de contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE). À la fin de ces contrats, il n'y a pas eu d'embauche sur ces postes.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Il est effectivement possible d'aborder ce sujet dans le cadre de l'évolution des métiers : les besoins de la logistique évoluent et le personnel est parfois très spécialisé (comme Joseph Ellouk, opérateur graphiste). En 2006, 75 % de son temps de travail concernait la PAO, les associations étant de plus en plus autonomes par le biais de l'utilisation de logiciels libres, actuellement elle en représente environ 20 % ; il est devenu formateur pour adultes sur les logiciels PAO.

Ceci représente un investissement financier et temporel ; de plus le personnel concerné doit accepter cette mutation. Il y aura toujours besoin d'un comptable, d'un gestionnaire paie également ; mais il a fallu troquer la gomme et le crayon pour l'utilisation de logiciels de bases de données. Les postes concernés par la logistique vont continuer à muter ; le profil des postes évoluera de façon valorisante, mais tout le personnel concerné n'a pas la capacité de suivre les formations nécessaires, car au moment de l'embauche les niveaux de qualification étaient très faibles. Dans les collectivités comme dans les associations, il est fréquent que des contrats aidés concernent du reclassement, et l'objectif difficile à atteindre est de faire évoluer ces personnes.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

L'âge intervient également, c'est un vrai problème humain que de demander à des personnes de plus de 50 ans de se former après 25 ans de fonction au sein d'une Maison. Ces problèmes peuvent mettre à mal l'ensemble de la structure.

André Pineau, président, MDA de Niort

Le devoir d'une Maison des associations est de trouver des solutions, s'il y a reclassement cela doit être dans de bonnes conditions et dans le respect de la réglementation. Mais le « je n'ai pas envie de » n'est pas acceptable, les salariés doivent également prendre leurs responsabilités, dans le respect du droit du travail et du droit des personnes.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Il y a une faiblesse dans les Maisons municipales par rapport aux Maisons associatives. Avec le droit privé, il est souvent possible de trouver une sortie honorable de demander de suivre une formation et de développer des compétences. Quand il s'agit d'un agent municipal titulaire, la situation est bloquée ; les progressions de carrière dans la fonction publique territoriale ne prennent pas en compte formation et développement des compétences.

Isabelle Bras, MDA de Roubaix

Quelles Maisons représentées ont un **service de reprographie** qui produit un chiffre d'affaires conséquent ?

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

Les tirages sont de 1 000 000 à 1 500 000. Les associations impriment leurs documents administratifs et de communication, y compris billets de tombola, affiches. La question est de savoir si ce service payant a encore sa place dans une Maison des associations.

Le plus souvent dans les autres Maisons, une ou plusieurs photocopieuses sont mises à disposition des associations.

Isabelle Bras, MDA de Roubaix

En ce qui concerne la communication, nous envisageons de créer un poste de travail pour aider les petites associations n'ayant aucune compétence en informatique ; la prestation de services serait par exemple une aide à la conception de tracts et d'affiches. Pour l'impression, nos tarifs sont si bas qu'ils vont devoir être augmentés, mais les associations font aussi travailler des entreprises locales.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Pour ces services en particulier, il faut prendre en compte la concurrence et les impôts.

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

Nous sommes soumis à la TVA, mais nous n'avons pas d'excédent donc nous ne sommes pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Le service s'autofinance presque et n'est ouvert qu'aux associations adhérentes. Nos tarifs seront modifiés car ils sont trop élevés ; en changeant de machines, le « coût copie » a diminué pour les photocopies « couleur » mais cela ne concerne que 120 000 à 140 000 tirages à l'année. Il y a beaucoup de travail pour les autres photocopies, travail qui valorise la Maison des associations, qui nous apporte un flux d'adhérents, qui occupe 2,1 équivalents temps plein dont les salaires sont couverts par les 100 000 € de recettes.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Notre démarche serait inverse : la reprographie est un service complémentaire (environ 20 000 par an). Mais les associations ne viennent pas pour faire des photocopies, nous travaillons ensemble sur un projet, et en plus il est possible de venir faire des photocopies. En ce qui concerne la mise en concurrence par rapport au secteur marchand, nous entrons en concurrence avec des infographistes pour la PAO et le maquettage ; or des imprimeurs ont leurs graphistes et proposent ce service gratuitement si l'impression a lieu chez eux. Ce phénomène nous a fait perdre des associations.

Daniel Jézouin, administrateur, Espace associatif de Quimper

Les associations font du travail simple chez nous, catalogues ou grandes affiches sont tirés chez des professionnels.

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

Notre service procure un chiffre d'affaires. En ce qui concerne la PAO, Armelle travaille sur des journaux mais ne fait que rectifier les documents soumis et les ajuster pour qu'ils puissent être tirés correctement. Sur les 2 temps pleins, Aurélie travaille à mi-temps sur la création de site Internet et à mi-temps sur le façonnage (y compris de livres) et la structuration de dossiers. Ce service de façonnage a beaucoup de succès, car il coûte très cher chez les reprographes et les imprimeurs.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

Notre service PAO est très lié au site Internet et nourrit l'agenda ; si les associations tirent leurs affiches chez des imprimeurs, comment récupérer les informations sur leurs manifestations ?

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Les associations viennent à la Maison pour d'autres services et nous indiquent les dates de leurs manifestations. Les tarifs sont parfois plus chers que dans le privé, nous n'avons pas la volonté de rivaliser avec des structures qui offrent des services gratuits, mais nous apportons la dimension de mutualisation. Mais certaines associations sont dans une position de consommateurs, elles ne viennent chercher qu'un service.

Isabelle Bras, MDA de Roubaix

Poursuivez-vous des buts de développement durable en utilisant du papier recyclé, des encres spéciales, etc. tout en conservant des tarifs raisonnables ?

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Nous le faisons, cela est devenu une norme et ne représente pas beaucoup de surcoût, en particulier sur le papier.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Une piste d'évolution des compétences et des métiers peut-elle être que les salariés des Maisons deviennent formateurs, une fois formés, les associations travailleraient seules ?

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Le rôle des Maisons est de **rendre les associations autonomes**, de ne pas faire pour elles mais de faire avec elles afin qu'elles puissent faire sans nous. Cette démarche de formation active doit être permanente. Effectivement, certains emplois deviennent ceux de formateurs.

Les formations en informatique peuvent paraître obsolètes ; or la fréquentation de l'espace informatique est

grandissante, car en plus de la salle, il y a l'animateur dont le rôle est d'aider à l'utilisation des outils. Le parc d'ordinateurs est actualisé (aspect logistique), de plus un salarié fait vivre l'espace.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

Mais il existe des associations qui ont pour objet la formation en informatique. De plus, la Région PACA a mis en place les Espaces régionaux informatique et citoyenneté (ERIC) qui financent des associations. Il faut éviter de faire appel à des lignes de crédits qui risquent de disparaître.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Nous bénéficions de cette ligne budgétaire, car nous sommes un Espace public numérique financé par la Région.

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

Nous avons également développé la formation informatique, il y a toujours du libre-service, mais il y a maintenant une grande partie formation à l'utilisation des logiciels, libres ou non. Ce service est budgétairement satisfaisant. L'objectif du responsable du service de création de sites Internet est également de former un ou plusieurs dirigeants par association à la mise à jour de leur site et à son évolution. Cela ne fonctionne pas systématiquement, mais tout est conçu pour qu'un bénévole puisse être formé le jour où il souhaite réaliser ce travail.

En ce qui concerne le banc de montage, les associations font leurs premiers montages avec l'un de nos 2 techniciens (Gilles ou Jérôme), puis elles deviennent autonomes, et les techniciens n'aident ensuite qu'à la fin, lorsque les manipulations sont très complexes. Les associations apprennent également à faire leur filmage, les services sont développés dans une optique d'autonomisation.

Isabelle Bras, MDA de Roubaix

Les **coûts d'énergie** ont beaucoup augmenté, ils vont devoir être réévalués dans le calcul des charges. Quelles sont vos bases de calcul de ce qui est demandé aux associations, qu'elles soient locataires ou utilisatrices de services ? Dans le cas d'une Maison des associations associative, est-ce la Maison qui paie les fluides ?

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

La Maison paie la totalité des frais de fluides, mais aucune association ne loue de local.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

La convention prévoit une mise à disposition gratuite, avec valorisation approximative pour le calcul du budget (coût heure/m²/association). La Ville prend en charge l'ensemble des frais.

Isabelle Bras, MDA de Roubaix

La surveillance quotidienne de la gestion des fluides (surveillance des robinets thermostatiques, réparations, suivi de la chaudière) demande une compétence lorsqu'elle doit se faire en interne.

Joëlle Maury, directrice, MDA de Paris 13^e

Nous avons un programmeur de température placé dans un local fermé à clé.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Le chauffage de la Maison se fait par le sol, il n'y a pas de radiateurs, mais la régulation est très délicate.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Synthèse de ce qui a été identifié comme évolution de la logistique, et à partir de là propositions de nouvelles compétences.

Nous avons soulevé plus de problématiques que trouvé de solutions, notamment sur le **prêt de matériel et la réservation de salles**, qui conduisent à des problèmes de gestion du personnel, des temps de travail, de la tarification (calcul et évolution, gratuité).

Pour la **réservation des salles**, généralement faite au semestre, il faut établir une priorité en fonction des ordres d'arrivée des demandes, en visant à recevoir le maximum d'associations. Des choix doivent être faits

et il faut trouver des critères. Les conventionnements sont à la semaine ou à la journée, souvent à l'année pour des locaux partagés ou dédiés.

L'utilisation de logiciels conduit à une **évolution des métiers**, à l'utilité de former des gens déjà dans la structure, ou venant d'y arriver ; notamment pour les responsables des réservations qui doivent savoir utiliser des logiciels notamment de bases de données ou de traitement de réservations. C'est un défi pour certaines structures dont le personnel va devoir se qualifier.

Il en est de même pour le **gardiennage, la sécurité, les réglementations** des établissements recevant du public qui doivent être intégrées à la gestion quotidienne. Cela demande énormément de temps, d'argent et de personnel. Lorsque des repas sont organisés, l'hygiène entre en compte.

Les pratiques sont très disparates (réservations de salles faites par du personnel mis à disposition, personnel de gardiennage, systèmes de badges) et relèvent de réglementations différentes (sécurité).

En ce qui concerne l'évolution, le rapport est intéressant entre **la logistique d'une façon générale et ce qu'elle apporte** (communication, mise en avant des associations). D'un point de vue global, comment utiliser et valoriser ce qu'offrent, par exemple les conférences associatives, comment communiquer sur ces actions, comment les mettre en avant sur le site Internet. Comment mettre en avant les informations fournies lorsque des associations ne viennent que pour faire de la reprographie ou de la PAO ?

Des pépinières d'associations possèdent des compétences telles que la vidéo, la communication, la sonorisation, comment les mettre en réseau pour que, lors d'une manifestation associative ou non, elles puissent être **mises en synergie** et remplacer des services dédiés dans les Maisons.

Il a été question de **marchés publics** de certains services ; et alors que les demandes augmentent de privatisation d'anciens locaux associatifs, ce qui implique la diminution des espaces réservés aux associations.

Faire évoluer des postes, des emplois auparavant spécifiques (Offset) est très compliqué pour des agents de service public. Dans les structures associatives, il faut définir les évolutions, former à des profils de postes adaptés aux techniques actuelles. La solution pour des postes tels que ceux de maquettistes, peut être de les faire évoluer vers un rôle de formateurs et de proposer un soutien aux associations qui utilisaient auparavant ce service, pour les former et qu'elles deviennent autonomes. Progressivement, il faut faire muter les postes de spécialistes de certaines fonctions logistiques vers des postes encore plus spécialisés en lien avec la formation.

Luc de Backer, président, MDA de Tourcoing

À Tourcoing, compte tenu de l'évolution, nous n'avons plus les moyens de financer les postes qui viennent d'être évoqués. Il n'est plus possible d'imaginer que l'équipe de permanents soit affectée à des postes techniques, s'ils ne sont pas reliés à des projets de formation, d'animation, de services aux associations, de projets citoyens dans la Cité. Il faut donner trop d'importance à la dimension « projets » pour avoir des techniciens.

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

Nous avons également des **profils polyvalents** (par exemple accueil et secrétariat).

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Est-ce une question de moyens ou de philosophie ? Il n'est pas intéressant d'avoir un régisseur ou un gardien en tant que tels dans une équipe, s'ils ne portent aucun intérêt à l'association, à son projet et s'il n'y a aucun échange ou travail de base quotidien. La démarche associative ne doit pas être oubliée.

Jean-Dominique Giacometti, directeur, Pays d'Aix associations

Il n'est pas possible de faire abstraction des traditions locales, des outils développés. Les associations ont un attachement affectif à la Maison, car historiquement elle leur a permis de réaliser des actions, au travers du matériel.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Sans juger les pratiques des uns et des autres, une association qui vient uniquement dans une Maison pour avoir 5 000 tirages moins chers que chez un imprimeur, se trompe sur le rôle de la Maison et la Maison la trompe. Ce n'est pas une finalité, c'est une conséquence, et la finalité doit être tout autre. Si nous n'arrivons

pas à établir un rapport autre que celui purement logistique avec des associations, nous échouons.

Luc de Backer, président, MDA de Tourcoing

Autrement dit, le prêt de matériel ou la maintenance sont-ils également dans l'accompagnement de l'événementiel d'une association ?

André Pineau, président, MDA de Niort

Nous avons un bon service sonorisation/éclairage, avec 1,5 équivalent temps plein nécessaire à la réalisation du travail technique. Parallèlement, les techniciens établissent des liens avec les associations, car ils se rencontrent chaque année à l'occasion du renouvellement du spectacle, des traditions se créent, mais la maîtrise de la manifestation reste à l'association. La Maison intervient strictement sur la technique sonorisation/éclairage, et jamais sur le choix du spectacle par exemple. Il est difficile d'envisager une évolution supplémentaire de la part des techniciens.

Delphine Le Doze, directrice, Espace associatif de Quimper

Le soutien logistique est un réel accompagnement de l'association dans sa vie quotidienne et dans l'organisation de ses manifestations, ce soutien n'est pas anodin.

André Pineau, président, MDA de Niort

Si une association culturelle sollicite une entreprise privée pour sa sonorisation, le lendemain celle-ci travaillera pour un autre client. L'association n'aura pas d'accompagnement adapté à l'esprit du spectacle. Notre prestation n'est pas strictement marchande, car nous restons en liaison avec l'association ; dans ce sens l'accompagnement existe, l'association restant maître de son projet.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Cette spécificité dans la démarche vis-à-vis de nos usagers doit être conservée.

Jean-Jacques Maly, responsable vie associative, Ville d'Aubagne

Une Maison peut aider une association à **mieux identifier son projet**, non seulement elle peut répondre à une demande purement matérielle mais elle doit aussi poser des questions afin de définir finement les besoins afin que l'événement se déroule sans difficulté. Cette compétence va au-delà de la manipulation d'un clavier, elle fait réellement partie de l'accompagnement du projet associatif.

André Pineau, président, MDA de Niort

Parallèlement, aux besoins techniques il faut s'adapter à la situation financière de l'association.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Lors de demande de réservation de salles et de bureaux, soit la réponse est « oui ou non » ; soit le but, le rythme d'utilisation et le projet sont demandés. Dans ce second cas de figure, il devrait être possible d'établir des liens entre associations pour une utilisation partagée d'un bureau, ce qui mettrait en relation des associations qui auraient pu s'ignorer. Pendant des années, nous nous sommes contentés de demander quelle superficie devait avoir le bureau, et la convention était faite en tenant compte du prix du mètre carré. Or il nous est arrivé de constater qu'au cours des six premiers mois, personne ne venait dans ce bureau, car l'association n'avait besoin que d'un local d'archivage.

Caroline Konczak, MDA de Lille

À Lille, les conventions avec les associations ont été revues et il y a une grille de renseignement très précise, demandant les **motifs** de la demande d'adhésion, pour quel type de services, pour quelle raison, et quels types de services l'association peut rendre au réseau associatif. Une période de stage révisable au bout de 6 mois a été instaurée. Au bout d'un an, l'adhésion est acceptée ou refusée, en fonction de ce que l'association a mis au service de la collectivité.

La restitution

Rapporteur : Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Nombre de participants : une dizaine

Afin de situer la fonction logistique, les discussions ont porté sur la location des salles, l'hébergement dans les Maisons, la notion de bureaux partagés, l'accès aux ressources informatiques, la location de matériel.

Les échanges ont eu pour thème : identifier les évolutions de la fonction logistique et les accompagnements.

Les emplois deviennent **de plus en plus techniques**, le papier et le crayon ont été remplacés par les logiciels de bases de données ou d'autres logiciels spécifiques. Les emplois sont en mutation, ils demandent des activités et des compétences supplémentaires.

La logistique concerne toujours la location de bureaux et de matériel, mais la **quantification** prend une place de plus en plus grande. Auparavant, la mise à disposition de salles et de matériel se faisait sans que la question de coût ne se pose à la collectivité ou à la Maison. Désormais ces apports sont considérés comme des aides indirectes et en tant que telles doivent être chiffrées, d'où la nécessité d'utiliser des logiciels adaptés à un travail de report de plus en plus précis, afin de mieux maîtriser les volumes et de mieux rationaliser les choix.

Les questions et les échanges ont été nombreux à propos du respect de la **réglementation** concernant les accès à nos établissements recevant du public (ERP) et autres réglementations. Il a été question notamment de différencier ce qui avait trait à la réglementation et ce qui relevait des pratiques. Les discussions montrent que les situations des Maisons des associations sont très diverses :

- dans certaines, la présence d'un gardien (agent de sécurité ou d'accueil) est obligatoire lors des réunions ; les emplois peuvent être différents en fonction de l'heure de la réservation et de ce qui est attendu de la relation avec l'utilisateur ;
- dans d'autres, les associations sont libres de se réunir comme bon leur semble, car badges ou clés leur sont fournis et qu'il n'est pas obligatoire que du personnel de la Maison soit présent.

Il est donc important de définir ce qui est obligatoire, puis de savoir ce que souhaitent les collectivités et les élus associatifs qui étant responsables en dernier ressort doivent être en mesure de se protéger. Parfois il y a des excès de pratiques afin de prendre le minimum de risques, ce qui retentit sur les coûts de la fonction logistique.

Les **démarches de mutualisation ou de coopération** ont également été abordées : bureaux partagés, matériel mis en commun. Il a été question des apports des collectivités et des Maisons des associations, et même des associations entre elles. Les Maisons doivent jouer un rôle intéressant de repérage, de mise en réseau des acteurs.

En ce qui concerne l'évolution, des services s'amenuisent, comme la reprographie, l'imprimerie, ce qui implique des **mutations d'emplois donc l'accompagnement du personnel** dans le cadre d'acquisition de compétences. Le personnel qui menait à bien ces tâches était souvent peu qualifié ; dans le secteur associatif il s'agissait souvent d'emplois aidés, et de catégories C dans les collectivités. En plus de l'accompagnement dans la formation, il faut savoir comment reconnaître l'acquisition de compétences ; ceci est plus difficile dans les collectivités, où il est possible de demander à un salarié d'évoluer, mais il a un grade, et une évolution de poste n'implique pas toujours de reconnaissance indiciaire.

La logistique doit être au service du projet des Maisons. Faire que l'accueil consiste à réserver des salles sans échanger avec les associations sur leurs projets et sans identifier les intérêts communs, que le prêt du matériel s'arrête à la connaissance du nombre de tables et de chaises à fournir sans essayer d'accompagner les associations en les laissant maîtres de leurs projets est peut-être une erreur dans la façon de faire vivre ces emplois. Il ne faut jamais oublier que les emplois liés à **la logistique doivent être rattachés à des projets**, ceux de nos Maisons et ceux des associations qui nous sollicitent. À ce propos, il y a peut-être différents niveaux de réflexion dans nos Maisons, il faut rester vigilant, intégrer des postes de ce type dans nos équipes, créer du lien en interne mais aussi entre ces personnes et les associations avec lesquelles elles sont en relation directe.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Il a été question d'un questionnaire réalisé à Lille par la Maison régionale de l'environnement et des solidarités (MRES), travail basé sur le lien entre projets associatifs, adhésion de l'association et utilisation des services de la Maison.

La dernière assemblée générale de la Maison régionale de l'environnement et de solidarité a modifié le formulaire d'adhésion qui contient désormais une grille de critères d'acceptation. Dans ce questionnaire, l'association doit indiquer ce qu'elle souhaite obtenir comme services, comme locaux, comme type d'adhésion, quels sont ses projets, s'ils sont conformes aux valeurs de la MRES... Une première période probatoire de 6 mois permet de voir si l'utilisation des services est conforme à ces valeurs, l'adhésion étant validée au bout d'un an.

Luc de Backer, président, MDA de Tourcoing

Il faut également que l'association indique ce qu'elle peut apporter à la MRES.

Lionel Defranoux, directeur de la MAAM d'Amiens

Cet exemple est intéressant à étudier afin que nous nous questionnions sur notre fonctionnement. Par ailleurs, une réflexion s'est déroulée sur l'évolution des postes très techniques, afin d'arriver à mettre en adéquation ces postes et les projets, que la Maison soit associative ou municipale. Ces postes deviennent des postes de spécialistes, voire de formateurs (une personne ayant fait de la PAO, peut apprendre à former les associations aux logiciels qu'elle utilisait). Ceci permet d'approcher l'un des buts de nos Maisons, celui de rendre les associations autonomes.

Grégory Autier, directeur, Hérouville-Saint-Clair

Les dernières réflexions de l'atelier ont eu trait à la finalité : un poste de technicien ou un poste à l'accueil, doit fonctionner et être vécu différemment que dans une collectivité. C'est à nous, dans la dynamique de l'emploi d'amener nos personnels à fonctionner au sein de réseaux.

Conclusion et actions

La fonction logistique reste au sein des Maisons des associations une porte d'entrée pour les associations. L'état des lieux montre que si les Maisons développent des services similaires (hébergement, reprographie, prêt de matériels), leurs fonctionnements diffèrent en fonction du contexte local et de l'histoire de la Maison. L'évolution de ces services vers des fonctions de plus en plus techniques implique une mutation des emplois et un accompagnement des salariés dans l'acquisition de nouvelles compétences (polyvalence). Les projets de ces services doivent se construire en cohérence avec le le projet de Maison.

Pour le réseau, il convient donc d'aller vers une meilleure capitalisation des pratiques de ses membres en vue d'un plus grand partage de l'information. Il pourrait être envisager un répertoire de documents types (convention de mise à disposition de locaux, règlement de fonctionnement de ces services, tarification, etc.), des monographies de bonnes pratiques.

Ont contribué à la réalisation de ce document :

Photographies : Philippe Le Gleut, Ploemeur, Guillaume Hardy, Quimper

Transcription des interventions :

Rozen MORVAN de la SCOP « Crea-Lead » morvan.rozen@orange.fr

Jocelyne PACCOU, Dunkerque

Alain DETOLLE, Faux la Montagne

Renaud DROUY, Bourg-en-Bresse

Coordination, écriture et mise en page : Sylvain RIGAUD et Carole ORCHAMPT, RNMA

Réseau National des Maisons des Associations

S3A - Maison des Associations - 1018 Quartier du Grand Parc - 14 200 Hérouville Saint Clair

Tél: 02.31.06.17.50 Fax: 02.31.06.17.59 - www.maisonsdesassociations.fr

